Réf. Farde e-Assemblées : 2677020

N° OJ : **49**

Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025

Objet : Octroi d'un subside à l'asbl «Les Plumes d'Ixelles».- Montant : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles, par l'intermédiaire de l'UO Climat et Ville en transition, a notamment pour mission de coordonner la politique de gestion éthique des populations de pigeons ;

Considérant que cette gestion s'effectue au moyen de la distribution quotidienne d'une dose de graines contraceptives, par l'intermédiaire de distributeurs automatiques implantés dans différents quartiers de la Ville ;

Considérant que ces distributeurs doivent être remplis, en moyenne, toutes les deux semaines, et que le personnel de la Ville ne peut assurer seul l'approvisionnement de l'ensemble des dispositifs ;

Considérant que l'asbl « Les Plumes d'Ixelles » prend en charge le remplissage de deux distributeurs, et qu'elle assure, en outre, une veille sanitaire des pigeons autour de ceux-ci, notamment en libérant les pattes des fils et garrots causant des souffrances évitables ;

Considérant la réception d'une demande de subside pour un montant de 2.000,00 EUR ;

Considérant qu'à l'issue de l'examen de la demande et au regard des crédits disponibles, il est proposé d'apporter un soutien financier à hauteur de 2.000,00 EUR ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article 1 : L'octroi d'un subside de 2.000,00 EUR en faveur de l'asbl « Les Plumes d'Ixelles » (BE0790.475.962) pour son aide dans la gestion des pigeons sur le territoire de la Ville est adopté ;

Article 2 : L'engagement d'une dépense de 2.000,00 EUR à l'article 87506/33202 du budget ordinaire 2025, au profit de l' asbl « Les plumes d'Ixelles » est adopté ;

Article 3 : Le financement de cette dépense par la trésorerie est adopté ;

Article 4 : Le Collège est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexes :